



FR

EXAMEN EUROPÉEN DE QUALIFICATION 2025

Épreuve D1-2

Cette épreuve contient :

Partie I : Questions juridiques

Question 4 : 10 points

Question 5 : 11 points

QUESTION 4**(10 POINTS)**

L'entreprise E a déposé un ordre de prélèvement automatique pour sa demande internationale PCT-E, pour laquelle l'OEB agit en qualité d'administration chargée de la recherche internationale (ISA). Au cours de la phase de recherche, l'ISA considère que les revendications de la demande PCT-E contiennent sept inventions et invite E à acquitter six taxes de recherche additionnelles.

- (a) E n'est intéressée par aucune des inventions additionnelles. E a-t-elle besoin d'agir ?
- (b) Afin de permettre l'entrée dans la phase régionale devant l'OEB, le formulaire 1200 a été déposé et tous les actes prévus à la règle 159 CBE ont été accomplis, à l'exception du paiement des taxes. Toutes les taxes relatives à l'entrée dans la phase régionale devant l'OEB seront-elles prélevées automatiquement ?

L'entreprise F a un ordre de prélèvement automatique actif pour sa demande de brevet européen EP-F, déposée le 16 février 2020.

- (c) EP-F a été rejetée par la division d'examen. L'entreprise F a formé un recours contre cette décision le 28 février 2025. À cette date, il y avait 3 000 EUR sur le compte courant. Des taxes ont-elles été prélevées automatiquement ?

L'entreprise G a déposé une demande de brevet européen EP-3 en février 2021, avec un ordre de prélèvement automatique pour EP-3. Le transfert de EP-3 à l'entreprise H a été inscrit à l'OEB en janvier 2025. EP-3 est encore en instance.

- (d) La taxe annuelle pour la cinquième année a-t-elle été acquittée pour EP-3 ?

QUESTION 5**(11 POINTS)**

En août 2024, le déposant I a déposé la demande internationale PCT-I en anglais auprès de l'Office suédois des brevets, en désignant cet office comme ISA. PCT-I comporte deux revendications indépendantes portant sur les inventions C et D. C et D ne sont pas liées par un seul concept inventif général.

La semaine dernière, I a reçu une invitation à acquitter une taxe de recherche additionnelle pour l'invention D.

Quelles sont les options si I souhaite que l'OEB effectue un examen préliminaire international uniquement pour l'invention D dans PCT-I ? Quels actes doivent-ils être accomplis et pourquoi ?